Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 78 (1986)
Heft: 5

Artikel: L'égalité des salaires, un objectif international
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-386261

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'égalité des salaires, un objectif international

Dans certains pays, les travailleuses enregistrent des progrès en matière d'égalité avec leurs collègues masculins dans le domaine le plus important, celui des salaires. Cependant, dans d'autres pays, l'évolution dans ce sens est très lente et parfois nulle.

En 1984, les écarts entre les traitements des hommes et des femmes dans les activités non agricoles présentaient une grande variété: si la différence en République de Corée était considérable (52,4%), elle était faible en Islande (5,9%); au Japon, la même année, les femmes travaillant dans les industries manufacturières étaient les moins bien traitées puisque l'écart entre les salaires des hommes et des femmes était de 57,2% alors qu'il n'était que de 10% en Suède.

Ces constatations sont tirées d'une analyse du BIT sur la situation des salaires, en 1984, dans les activités non agricoles de 16 pays et dans les industries manufacturières de 20 pays. Cette analyse compare également les données relatives aux années 1975 et 1984.

L'écart des salaires entre hommes et femmes se mesure par la différence entre les rémunérations qu'ils perçoivent, exprimés en pourcentage des traitements masculins. Il convient de noter, toutefois, que dans ce genre d'analyse il est impossible d'indiquer si les inégalités actuelles reflètent une discrimination, ou d'en préciser l'étendue, étant donné que les femmes tendent à occuper la plupart des emplois les moins payés. Pour étudier la question plus avant, il faudrait tenir compte de nombreux facteurs tels que la répartition des femmes par secteurs d'activité, leur ancienneté dans l'industrie, la durée de leur travail ainsi que la part de travail à temps partiel ou de travail de nuit.

En ce qui concerne les activités non agricoles, on constate qu'en 1984 les différences de rémunération ont été les plus importantes dans les pays suivants: République de Corée (52,4%), Japon (48,2%) et Chypre (42,1%).

Au nombre des pays où la différence était inférieure à 20%, on peut citer le Danemark (15,6%), l'Autriche (14,2%), la France (11,5% pour le taux des salaires et 19,3% pour les gains) et l'Islande (5,9%). Parmi les pays où les différences se situent entre 20 et 30% figurent Singapour (29,7%), la République fédérale d'Allemagne (27,7%), la Belgique (21,9%), la Nouvelle-Zélande (21,8%) et Hong-kong (21,2%). Enfin, on constatait des différences de l'ordre de 30 à 40% en Suisse (32,8%), en Tchécoslovaquie (31,6%) et au Royaume-Uni (30,5%).

L'analyse montre que l'écart entre les rémunérations des hommes et des femmes étaient, soit rigoureusement le même en 1984 qu'en 1975, ou qu'il s'était sensiblement réduit, sauf au Japon où il s'était élargi, passant de 44,2% en 1975 à 48,2% en 1984. Par ailleurs, la situation demeurait

assez stable en Tchécoslovaquie, en République fédérale d'Allemagne et en Suisse, alors qu'on observait des améliorations en Belgique (de 28,8 à 21,9%), en Nouvelle-Zélande (de 26,2 à 21,8%) et à Chypre (de 45,1 à 42,1%). L'écart a également diminué en Autriche, au Danemark, en France et au Royaume-Uni.

En 1984, pour l'industrie manufacturière, les pays où l'on enregistrait les différences les plus importantes à la suite du Japon (57,2%) étaient la République de Corée (52,8%) et Chypre (44,5%). Les pays où l'écart était inférieur à 20% étaient Hongkong (19%), la Norvège (16,1%), le Danemark (14,2%), la France (12,6% en ce qui concerne le taux des salaires) et la Suède (10%).

Parmi les pays où les différences se situaient entre 20 et 30% figurent la Nouvelle-Zélande (28,6%), la République fédérale d'Allemagne (27,3%), la Belgique (25,5%), la Grèce (23,8%), la Finlande (22,8%), la France (21,6% en ce qui concerne les gains) et l'Australie (20,4%).

Des pourcentages allant de 30 à 40% ont été enregistrés en Tchécoslovaquie, en Irlande, à Singapour, en Suisse et au Royaume-Uni.

Dans les industries manufacturières, en 1984, la différence entre les rémunérations des femmes et des hommes avait diminué par rapport à 1975 dans tous les pays à l'exception du Japon où elle avait augmenté, passant de 52,1 à 57,2%, et en République de Corée où l'on avait enregistré une très faible augmentation (de 52,6 à 52,8%). La diminution la plus sensible des différences de salaires a été constatée à Chypre (44,5% en 1984 contre 53,1% en 1975). Des diminutions notables ont également été enregistrées en Belgique, en Finlande, en Irlande, en Grèce, en Nouvelle-Zélande et en Norvège, alors que des modifications moindres étaient observées en Autriche, en Tchécoslovaquie, au Danemark, en France, en République fédérale d'Allemagne et en Suisse.

Les données utilisées pour l'analyse du BIT ont été publiées dans l'Annuaire des statistiques du travail du BIT (édition de 1985) qui souligne que les concepts, les sources et la portée des statistiques variant fréquemment d'un pays à l'autre, il convient d'utiliser les chiffres avec prudence lorsque l'on établit une comparaison entre les salaires sur le plan international. (BIT)